

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Appel à candidatures pour la mise en place de programme de récupération améliorée après chirurgie (RAAC)**

**Date d’envoi du dossier à l’ARS :**

**Nom du projet :**

**Nom du porteur projet :**

**Contact du porteur de projet :**

**1ère partie : décrire le livrable :**

1. **Résumé du projet**
2. **Champs d’intervention**
3. **La place du patient dans le programme RAAC**
4. **La description du programme RAAC**
5. **L’organisation du programme RAAC**
6. **Le système d’information du programme RAAC**
7. **Le dossier financier – joindre en annexe le budget du programme RAAC**
8. **Calendrier de réalisation du programme RAAC**

Le programme RAAC doit être d’ores et déjà engagé ou devra être initié en 2019.

1. **Suivi et évaluation du programme RAAC**

**2ème partie : partager ses connaissances et ses expériences dans un esprit de compagnonnage auprès d’autres établissements**

L’ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite impulser une dynamique de partage des bonnes pratiques. Ainsi si votre dossier est retenu, il vous sera demandé de vous inscrire dans la démarche décrite ci-dessous. Néanmoins, il vous est possible de proposer d’autres modalités de compagnonnage.

**1. Centres de référence**

Objectif : les centres de référence s’engagent à permettre la visite de leurs installations, et, s’ils le souhaitent, à diffuser ou rendre disponible les informations permettant de dupliquer leur organisation.

Les établissements subventionnés agissent en centres de référence pour la RAAC.

Un centre de référence :

•Présente aux établissements avec lesquels il est en contact (ou mis en contact par l’ARS) la démarche de RAAC ;

•Fournit une liste des professionnels en son sein acceptant de participer à la diffusion des pratiques de RAAC ;

•Permet aux professionnels extérieurs de visiter son ou ses services ayant mis en place la RAAC, et communique à l’ARS les sollicitations reçues et les visites effectuées ;

•Participe à la constitution d’une banque documentaire RAAC centralisée par l’ARS.

**2. Groupes d’échange**

Objectif : l’ARS NA organise dans ces locaux, 3 temps d’échange (demi-journée) visant à rassembler les établissements de référence afin de leur permettre d’échanger sur les succès et difficultés rencontrés dans le déploiement de la RAAC, de manière générale, ou dans le cadre de leur activité spécifique.

**3. Banque documentaire**

Les établissements subventionnés participent à la construction d’une banque documentaire autour de la RAAC. Celle-ci concentrera les ressources utiles au déploiement de la RAAC, et sera abondée par les établissements grâce à l’ensemble des documents RAAC produits en interne.

L’ARS centralisera cette banque et coordonnera également le partage de la charge de travail liée à l’élaboration de nouveaux documents.

**4. Création d’un réseau thématique (annuaire)**

Objectif : les professionnels le souhaitant, dont le nom et les coordonnées auront été communiquées à l’ARS par leurs établissements respectifs, constitueront un groupe d’experts qui pourront être sollicités pour appuyer les déploiements RAAC dans la région.

Ce groupe d’experts constituera de fait un annuaire de personnes-ressources par spécialité.

Ces professionnels peuvent être des médecins, des personnels paramédicaux, des agents administratifs, des agents des fonctions support, ou de la direction.

Cet annuaire est consultable avec un code d’accès fournis par l’ARS.

**5. Journée RETEX**

L’ARS Nouvelle-Aquitaine organise une demi-journée Performance sur la promotion de la RAAC et le partage des expériences des établissements retenus sur l’appel à projet subventionné par l’ARS.

**3ème partie** **Observations Générales**

**ANNEXE**

**Lister et joindre les pièces justificatives**